DIMANCHE
18 JANVIER
2026
ÉDITION
45
LYON
TRAVERSÉE DE LYON
À LA NAGE
AVEC PALMES
DÉPART → 10H / EN AVAL DU PONT POINCARÉ
ARRIVÉE → À PARTIR DE 11H
EN AVAL DU PONT RAYMOND BARRE
Organisé par le club THALASSA LYON PLONGÉE
Pour s'inscrire en ligne :
http://thalassalyonplongee.fr/traverseelyon
THALASSA LYON
VILLE DE LYON
FFESSM
RHÔNE & LYON METROPOLE 69
KEOLIS LYON
LA THALASSA

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation :	Lauriane AUDOUY
Juges de départ :	Françoise GRAND
Juges d'arrivée / Chronométreur :	Valérie BREDY – Enora GRAND
Secrétaire à l'arrivée :	Patricia AUDOUY
Contrôleur matériel compétiteurs :	Lauriane AUDOUY et Françoise GRAND
Responsable matériel :	Lauriane AUDOUY et Françoise GRAND
Délégué fédéral :	Tanguy BREDY
Escortes homme & femme :	Présents lors de la manifestation

Comité de Course

Commenté [YW1]: Le directeur de course ne peut pas assumer la fonction de délégué fédéral. De même, il ne peut pas cumuler plus de deux fonctions en qualité de JF2. Dans le cas de cumul, il s'interdit la participation à la compétition.

Directeur de Course :	Sébastien GRAND
Responsable des juges aux bouées :	Organisation Thalassa
Responsable sécurité :	Olivier DAVID
Responsable chronométrage :	Alaric Prunier
Responsable informatique :	Alaric Prunier

Comité de compétition

Délégué de la CR – NEV :	Françoise GRAND
Responsable de l'organisation :	Lauriane AUDOUY
Directeur de Course :	Sébastien GRAND
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe avant la compétition.

Jury de compétition

Commenté [YW2]: Chaque membre du jury ne peut cumuler plus de deux fonctions.

Délégué de la CR – NEV :	Françoise GRAND
Chargé de mission régional compétition :	Alaric PRUNIER
Directeur de Course :	Sébastien GRAND
Responsable chronométrage :	Alaric Prunier
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe avant la compétition.

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Règlement

Le règlement appliqué est **le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.**

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2026 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.

Pour les adultes :
Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition et délivré par tout médecin.

Pour les Mineurs :
Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs. Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur https://medical.ffessm.fr
Les deux autorisations, parentale et parentale pour le contrôle anti-dopage.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription. De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Équipement :
Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ. Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories poussins, benjamins et minimes. **Une vérification du matériel sera faite lors du retrait des dossards**.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Programme

Samedi 17 Janvier de 16h00 à 18h00	**Retrait des dossards à la Cité Scolaire Internationale (CSI)** 2 place de Montréal 69007 LYON
Dimanche 18 Janvier de 7h30 à 9h00	**Retrait des dossards à la Cité Scolaire Internationale (CSI)** **Vestiaires collectifs pour se changer et y laisser ses affaires pendant la course**
9h15 précises	**Départ de la CSI,** Transfert en bus TCL vers le point de départ de la course
10h00	**Départ de la course** **Cité Internationale**, sur la rive gauche du Rhône 3 départs décalés de 5 min Départ 1 - Nageurs NAP Départ 2 - Nageurs SUPPORT Loisir Départ 3 : Sélectif Régional NEV
de 11h00 à 12h00	**Arrivée à 300m après le Pont Raymond BARRE,** une collation vous y attendra (café, thé, chocolat, jus de fruit…) **Des douches sont disponibles à la CSI**
13h00	**Annonce des résultats et remise des prix, à la CSI** Apéritif offert pour les participants

Lieu PC course : CSI

Lieu cérémonie d'ouverture et cérémonie de remise : CSI

Contacts utiles

Responsable de l'organisation

Nom : Lauriane AUDOUY
Mail : lauriane.audouy@gmail.com
Téléphone : 0625871404

Contact suppléant

Nom : Françoise GRAND
Mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr
Téléphone : 0645918583

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Parcours

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Les hébergements

Lieu 1 : ibis Lyon Gerland Musée des Confluences

Lieu 2 : The Ruck Hotel

Lieu 3 : Novotel Lyon Gerland Musée des Confluences

Liste non exhaustive

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*) Je soussigné :

Personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le : À :

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Autorisation parentale

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : □ course en ligne

Genre de la manifestation : thalassa lyon

Lieu : Lyon

Date : 18 janvier 2026

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ……..

Née(e) le …… / ……. / …… à ……

Domicilié au ……

……

Agissant en qualité de Personne investie de l'autorité parentale Autorise

□ Mon fils □ Ma fille □ L'enfant :

Né(e) le …… /…….. /…….. à ……

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur. Cette autorisation est valable du :

…… Au ……..

Fait à : le : Signature :

Sélectif Régional de course en ligne 2026

18 janvier 2026 à Lyon

Inscription

Inscription via ce lien :

https://www.timepulse.fr/evenements/voir/3230/45e-traversee-de-lyon-a-la-nage-avec-palmes-lyon-07